

COTISATION 2019

APREAC

Siège social : 18, Rue de la Cavée 80300 MORLANCOURT

Président : Patrice HEROGUELLE - [07 87 33 19 75](tel:0787331975) - patrice.ro@wanadoo.fr

Vice-Président : Antoine Beauvois - 06 60 98 80 82 - antoinebeauvois@betvconseil.com

Responsable du site : Corinne Daunay - 06 89 80 49 60 - korin.daunay@orange.fr

Secrétaire : Sonia Charley - 07 50 64 31 64 - sonia_charley@yahoo.fr

Secrétaire adjointe : Pascale Legendre - 06 72 59 19 94 - morgane.frederique@wanadoo.fr

Trésorière : Emilie Beauvois - 06 87 16 68 00 - emilieantoinebeauvois@gmail.com

Trésorière adjointe : Morgane Bonvarlet - morgane.bonvarlet@live.fr

Association agréée « Jeunesse et sport » sous le N°D80S1083 en septembre 2007



COTISATION APREAC 2019

Tarif cotisation 2019 :

Adulte : 22 euros

Enfant né en 2001 et après : 11 euros

Adhérent n° 1 :

- Nom : Prénom :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone : Portable :
- Adresse courriel :
- Numéro de licence : Par l'APREAC : OUI ou NON (Rayer la mention inutile)

Date et signature :

Adhérent n°2 :

- Nom : Prénom :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone : Portable :
- Adresse courriel :
- Numéro de licence : Par l'APREAC : OUI ou NON (Rayer la mention inutile)

Date et signature :

Adhérent n°3 :

- Nom : Prénom :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone : Portable :
- Adresse courriel :
- Numéro de licence : Par l'APREAC : OUI ou NON (Rayer la mention inutile)

Date et signature :

Nombres de cotisations :

Adulte : X 22 euros = Euros
 Enfant né en 2000 et après : X 11 euros = Euros

Règlement : Chèque à libeller à l'ordre de l'APREAC TOTAL A REGLER :

Courrier à envoyer à Patrice HEROGUELLE 18 rue de la Cavée 80300 Morlancourt

Rappel : Les risques que peuvent engendrer la pratique de l'équitation démontre l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance couvrant le risque d'accident corporel pour le cavalier. La licence fédérale est délivrée avec une assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident offerte, celle-ci couvre les dommages qui peuvent survenir à l'occasion de la pratique de l'équitation. Toute adhésion à l'APREAC implique obligatoirement de souscrire la licence ou une assurance similaire.

Le port du casque est obligatoire pour les mineurs et fortement conseillé aux adultes.